

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 FEVRIER 2024

POINT N° 28

RAPPORTEUR : J. JP MARTIN

OBJET : Budget annexe marchés d'approvisionnement - Vote du budget primitif 2024

Suite au rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2024 et au débat qui a eu lieu en séance du Conseil de Territoire du 12 décembre dernier, il convient désormais d'approuver le budget primitif de l'exercice 2024 pour le nouveau budget annexe des marchés d'approvisionnement/alimentaires.

Il est rappelé que l'exploitation des marchés d'approvisionnement/alimentaires est un service public industriel et commercial (SPIC) assujetti à la TVA, qui relève donc de l'instruction budgétaire et comptable M4.

En termes de montants, il convient de souligner que ce projet de budget primitif 2024 intègre dans un 1^{er} temps la gestion des marchés de la commune de Nogent-sur-Marne dès le 1^{er} janvier 2024, ainsi que de la commune de Saint-Mandé à compter du 1^{er} mars 2024.

Lors d'une prochaine modification du BP 2024, les crédits nécessaires à l'exploitation des marchés d'autres communes membres, et notamment ceux de Joinville-le-Pont, seront rajoutés aux montants proposés dans ce projet de BP 2024.

La section d'exploitation est proposée à un total de 1 073 270 €, équilibrée en recettes et en dépenses.

La section d'investissement est proposée à un total de 232 546 €, équilibrée en recettes et en dépenses.

A. Section d'exploitation

▣ Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 234,2 K€ et sont composées principalement des crédits de dépenses suivantes :

- des achats de prestations de services (en vue du développement des animations) pour 40 K€, auxquels s'ajoutent 10 K€ de crédits pour des flyers ou autres dépenses de communication,
- une estimation des fluides (eau et électricité), pour un total de 65,2 K€, dont une partie à savoir les dépenses d'électricité sur les marchés sera refacturée aux commerçants,
- les achats de matières et fournitures diverses, pour 25 K€
- les dépenses d'entretien, tant des bâches que des véhicules techniques, pour un total de 40 K€.

Les dépenses de personnel correspondent à la refacturation des charges acquittées *via* le budget principal soit 491,2 K€.

Enfin les dotations aux amortissements 2024 des biens sont inscrites à hauteur de 95 K€.

▣ Les **recettes** comprennent exclusivement les produits des services et du domaine (chapitre 70) pour un total de 1,07 M€, composés :

- des estimations des droits de place des commerçants en 2024, de 750 K€ sur Nogent-sur-Marne et de 289,5 K€ sur Saint-Mandé (sur 10 mois seulement)

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20240212-DC2024-28-BF
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

- de la refacturation aux commerçants des dépenses d'électricité des marchés, pour 25,2 K€
- l'inscription d'une redevance animation, qui existait dans les comptes du délégataire de Saint-Mandé, pour 8,5 K€ (également sur 10 mois)

A cet égard, il est important de rappeler que, conformément à ses engagements auprès des commerçants, le Territoire a voté pour 2024 les mêmes tarifs que ceux antérieurement appliqués sur les marchés de Nogent-sur-Marne et de Saint-Mandé, malgré la hausse des dépenses de fluides.

Au final, l'épargne brute prévisionnelle (autofinancement) dégagée par la section d'exploitation s'établit à 232,5 K€.

B. Section d'investissement

▫ Du fait de l'absence d'emprunts relevant de ce budget annexe, ce sont donc 232,5 K€ de dépenses d'équipement qui sont ainsi inscrites à ce projet de BP 2024, principalement pour l'acquisition de bâches.

▫ Les recettes d'investissement sont composées du virement en provenance de la section d'exploitation, pour 137,5 K€ ainsi que des amortissements des biens (95 K€), montants systématiquement égaux en dépenses d'exploitation et en recettes d'investissement.

Il est demandé au Conseil de Territoire de bien vouloir :

APPROUVER le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe des marchés d'approvisionnement, dont les crédits ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section d'exploitation.....	1 073 270,00 €
* Section d'investissement.....	232 546,00 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2024.....	1 305 816,00 €

Le Rapporteur

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20240212-DC2024-28-BF
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024